

Indemnités de licenciement : automatique ou non ?

Par ThS1274, le 06/06/2019 à 02:20

Bonjour

Je suis agent contractuel de droit public. Je suis sur le point de me faire licencier (pas pour faute, sanction disciplinaire ou insuffisance pro). J'ai le droit a des indemnités de licenciement selon des modalités que je connais bien ... mais dois je demander ces indemnités à la commune ou cela se fait automatiquement ?

Je vous remercie! Thomas

Par morobar, le 06/06/2019 à 11:10

Bjr,

Vous revevrez un solde de tout compte sur lequel seront notées les indemnités et leur mode de paiement.